

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-072

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13178

Situation : Cimetière WILSON

Division : 17 / Carré : U / Allée : 7 - Empl : 7

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 8,

VU la délibération n°DEL2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur LAANATRI Ali domicilié 27, rue Louis Chaumontel, 74000 Annecy (Haute- Savoie), et tendant à obtenir une concession dans le cimetière de terrain dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture familiale des membres de sa famille. Concession destinée au concessionnaire, à sa sœur LAANATRI Adélaïde ultérieurement et à sa mère Sylvie PRUD'HOMME décédée le 13/10/2022 à Dreux (Eure-et-Loir).

DÉCIDE

**ARTICLE 1** – Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **14 octobre 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée une concession de 50 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **13 octobre 2072** pour une durée de cinquante ans.

**ARTICLE 2** – La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/162 du 14 octobre 2022

**ARTICLE 3** – Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** – Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le - 9 JUIN 2023



Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

13/06/2023 ou affichage le

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20230609-DEC2023-072-A0  
Date de télétransmission : 13/06/2023  
Date de réception préfecture : 13/06/2023